

Société Civile Forestière BIOLANDES

Résumé de l'avenant au plan simple de gestion 40-2328-1

Propriétaire : Société Civile Forestière BIOLANDES, Route de Bélis, 40420 LE SEN

N° PSG agréé : Avenant 2026 au PSG 40-2328-1

Surface : 37ha 43a 02ca

Période : du 1er septembre 2026 au 12 décembre 2029

Cet avenant ajoute 37,4302 ha dans quatre communes landaises. Les feuillus représentent un peu plus de la moitié de la surface ; le programme sylvicole porte surtout sur le reboisement d'une coupe rase à Pissos et l'entretien des pins existants.

1. Situation géographique

Les parcelles se trouvent dans la région forestière nationale n° 404, dite du Plateau landais. La répartition cadastrale est la suivante.

Commune	Surface cadastrale (ha)	Surface forestière (ha)
ONESSE-ET-LAHARIE	12,5375	12,5375
PISSOS	3,1788	3,1788
VILLENAVE	20,1621	20,0526
YGOS-SAINT-SATURNIN	1,5518	1,5518
Total	37,4302	37,3207

2. Composition de la propriété

Mode d'occupation du sol	Surface (ha)	Part de la propriété
Pin maritime	14,9341	39,9 %
Coupes rases à reboiser	3,1788	8,5 %
Feuillus et taillis	19,2078	51,3 %
Improductifs : pistes, arial, EDF, marais	0,1095	0,3 %
Total	37,4302	100,0 %

Les feuillus sont principalement présents à Villenave et à Ygos-Saint-Saturnin. La coupe rase de 3,1788 ha à Pissos doit être reboisée en pin maritime en 2028.

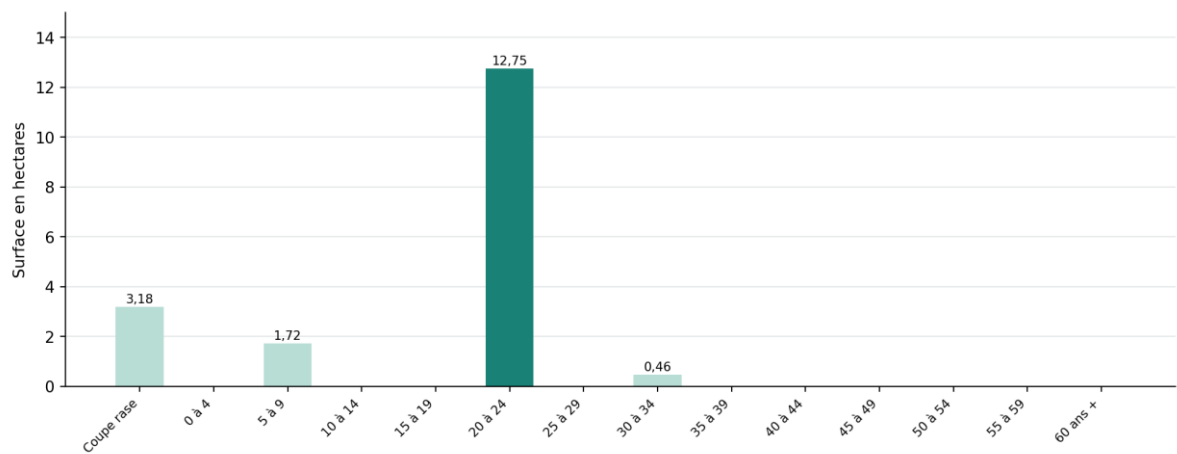
Parcelles placées en libre évolution

Commune	UG	Surface (ha)	Composition
VILLENAVE	Vi04	0,4605	Pins plantation 1995
VILLENAVE	Vi05	0,2136	Pins plantation 2002
VILLENAVE	Xvi011	6,1944	Taillis avec réserves de résineux
Total		6,8685	

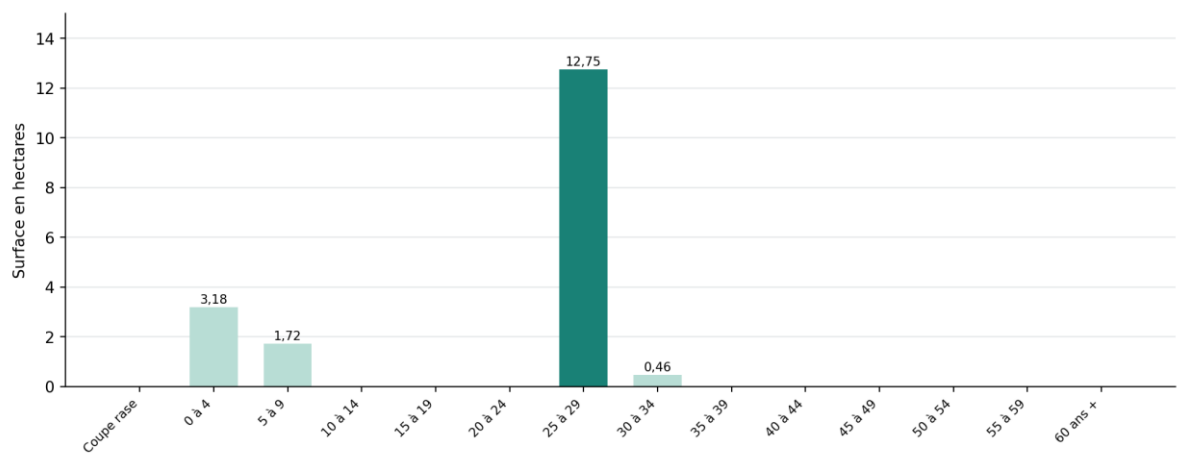
3. Classes d'âges et état des peuplements

En 2026, les 12,7511 ha de pins de 20 à 24 ans forment 70,4 % des 18,1129 ha de pins et coupe à reboiser. L'avenant décrit les peuplements présents comme globalement vigoureux et en bon état sanitaire.

3.1. Répartition des classes d'âges en 2024



3.2. Répartition des classes d'âges en 2029



4. Méthode de culture

- Reboiser en 2028 la coupe rase Pi21 à Pissos, sur 3,1788 ha.
- Débroussailler la plantation Vi06 à Villenave en 2026 puis en 2029 ; placer Vi04 et Vi05 en libre évolution en 2026.
- Débroussailler et éclaircir le peuplement On12 à Onesse-et-Laharie en 2026 ; aucune nouvelle coupe rase n'est prévue pendant la période.

5. Programme des coupes et des travaux

UG	Commune principale	Surface	Occupation	2025	2026	2027	2028	2029
On12	ONESSE-ET-LAHARIE	12ha53.75	Pin mar. 2004		D+E			
Pi21	PISSOS	3ha17.88	Coupe rase				P	
Vi04	VILLENAVE	0ha46.05	Pin mar. 1995		Lev			
Vi05	VILLENAVE	0ha21.36	Pin mar. 2002		Lev			
Vi06	VILLENAVE	1ha72.25	Pin mar. 2021		D			D

D : débroussaillage au rouleau landais - E : éclaircie - Lev : libre évolution - P : plantation

6. Zonages et enjeux environnementaux

L'avenant relève :

- 2,61 ha de ZNIEFF II « Vallées de la Midouze et de ses affluents, lagunes de la Haute Lande associées » à Villenave.
- 3,09 ha en zone Natura 2000 « Réseau hydrographique des affluents de la Midouze » à Villenave.
- 3,1788 ha dans le Parc naturel régional des Landes de Gascogne à Pissos.

La conservation des feuillus et des milieux humides est un enjeu majeur de ces nouvelles parcelles.

La SCF BIOLANDES adhère à PEFC (n° 10-21-7/889136) et prévoit d'ajouter les parcelles après agrément. Elle indique aussi son engagement vers la certification FSC (n° IMO-FM/COC-222931), avec inclusion des parcelles de cet avenant dans les années à venir.
